COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 1: "VIEILLE VILLE"

MERCREDI 23 MARS 2011 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

Etaient présents :

Monsieur le Maire

Mme FAYARD, conseillère municipale, présidente du quartier,

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de guartiers",

Mme SIRI, adjointe,

Mme ANSELMI, adjointe,

M. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué,

M. PREVOST-ALLARD, conseiller municipal délégué.

Mme GONTIER, Directeur Général Adjoint des Services,

M. LESCA, Directeur des Services Techniques municipaux,

M. ANDRE, Directeur de Cabinet,

M. ZOTT, Directeur du service de la Communication,

Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

M. LECOMTE, société SITA.

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier, Mme SERRATI, coprésidente du quartier, M. REYNET, coprésident suppléant du quartier.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, **M. GIRAUD** rappelle qu'il s'agit de la septième session des "Comités de Quartiers". A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour de la séance est présenté.

NOUVELLE COMPOSITION DES COMITES

Comme prévu dans la Charte, l'assemblée générale des Comités de Quartiers s'est tenue, en Mairie, le jeudi 17 mars 2011.

A cette occasion, la composition des quartiers a été évoquée et l'ensemble des présidents et coprésidents s'est porté volontaire pour la deuxième période allant de 2011 à 2014. Monsieur le Maire et les élus remercient vivement les coprésidents pour leur implication à leurs côtés et y voient une marque de confiance.

Dans ce quartier, la composition est la suivante :

Présidente : Marie-Jeanne FAYARD **Suppléante** : Jeanine SERRA

Coprésidente : Monique SERRATI Suppléant : Paul REYNET

M. GIRAUD tient à souligner que pour ce secteur, la Ville est particulièrement aidée par les présidents et coprésidents.

3 ANS D'ACTION

A l'occasion de la mi-mandat des "Comités de Quartiers" et à l'appui de photos, un bilan non exhaustif des actions réalisées dans le quartier, par l'intermédiaire des Comités ou prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement, est présenté. Une liste également non exhaustive des actions menées sur l'ensemble du territoire communal est proposée (ce document est consultable sur le site Internet de la Ville, rubrique "Comités de Quartiers).

PREPARER L'AVENIR

Le projet de construction des futurs logements est rappelé, ainsi que celui du "Pôle Enfance".

A cette occasion, le relogement des associations et des services municipaux, actuellement en cours, est évoqué.

NUMEROTATION DE LA VOIRIE

Dans le cadre de ce dossier, le territoire communal sera partagé en deux zones :

- numérotation continue concentrique par rapport à la Mairie pour le centre-ville;
- numérotation métrique pour les écarts.

Le travail a commencé il y a plusieurs années par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé missionné par la Ville. A ce jour, l'étude remise est actualisée par un agent communal. En effet, nous pouvons considérer, aujourd'hui, qu'en centre-ville, seulement 10 à 20 % des plaques de numéro existantes sont justes. Ce secteur a subi beaucoup de mutations et de transformations (créations de commerces, ouvertures de fenêtres en portes ...).

Un courrier sera distribué aux habitants des voies vérifiées et dont le numéro a changé ou n'existait pas. Une permanence sera ensuite assurée, en Mairie, au 1 rue de la Ponche, deux après-midi par semaine, afin de réceptionner les habitants venant récupérer leur nouveau numéro.

Concernant la signalisation des voies, qui sera mise en place à l'issue des travaux actuellement en cours dans la Vieille Ville, le travail est en cours. Les dénominations, notamment dans ce secteur, seront présentées en français et en provençal.

AMELIORATION DE LA PROPRETE DE LA VILLE

La campagne d'information en matière d'environnement va être renouvelée dans les prochains jours. Quelques nouveautés sont annoncées, notamment la récupération, sur la plateforme des déchets, des produits dits D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques). En effet, dorénavant, tous les appareils électroménagers tels que réfrigérateurs, congélateurs, caves à vin, lave-linge, fours, téléviseurs, écrans, aspirateurs, friteuses, ventilateurs, téléphones, calculatrices, rasoirs, sèche-cheveux, ...) sont récupérés sur site pour être traités.

Pour les professionnels, pas de changement notoire mais une modification des horaires de collecte.

Pour rappel, les "monstres" peuvent être déposés tous les lundis matins.

La nouvelle plaquette regroupant toutes les informations en la matière accompagnera l'édition du prochain "Saint-Tropez Info".

A titre d'information, le clip réalisé par la société PIZZORNO, en charge du traitement des déchets et dont une usine se situe au MUY, est présenté.

Monsieur le Maire tient à souligner que depuis environ deux ans, le volume recueilli sur les Points d'Apport Volontaire s'est considérable accru, certainement en raison de la simplification des procédures. Il est très important et utile de se référer au guide édité par la Ville.

Cet effort général d'éducation et de civisme a permis de faire des progrès considérables. Une nette amélioration de la situation est à noter.

Les riverains relèvent la forte implication des Tropéziens en la matière mais regrettent vivement le manque de civisme des visiteurs qui génèrent de nombreux débordements. A cette occasion, la lisibilité des consignes par les touristes étrangers demande à être améliorée.

PAROLE AUX ADMINISTRES

Eclairage du Port

La réhabilitation de l'éclairage du Pilon débutera le 28 mars pour environ quatre semaines de travaux.

Un appel d'offres va être lancé concernant l'ensemble de l'éclairage du Port. Il est précisé qu'à l'occasion de ces travaux, qui engloberont l'ensemble du périmètre portuaire et débuteront à l'automne 2011, pour un coût d'environ 250.000 €, une intervention au niveau des réseaux sera également programmée.

Dénomination des voies

Dans le cadre de la démarche actuellement en cours sur ce thème, les riverains de la "rue de la Rampe" signalent que cette voie n'est pas signalée. De ce fait, le courrier n'est pas distribué.

Place Person

La présence de deux roues est quasi quotidiennement constatée sur cette place dont l'accès est uniquement réservé aux piétons. De ce fait, les riverains, propriétaires de garages situés sur cette place, rencontrent des difficultés d'accès.

La signalisation est en place afin d'interdire le stationnement des deux roues. L'intervention de la Police Municipale sera sollicitée afin de faire respecter les dispositions.

<u>Délinquance</u>

La présence d'un groupe d'adolescents dans le secteur perdure (Pré des Pêcheurs, Citadelle, rue Font Perdu, Pesquière). Ces derniers occasionnent de nombreuses nuisances et créés de l'insécurité (nuisances sonores, détritus, tags, alcool ..).

Monsieur le Maire intervient pour préciser que ce problème est connu par les élus et la Police Municipale. Il suit ce dossier personnellement et a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer les jeunes.

Il précise qu'il n'y a aucune raison qu'un petit groupe perturbe la qualité de vie des résidents indéfiniment. Ce problème ne sera plus toléré. Les élus espèrent vivement que les familles des adolescents les soutiendront dans les actions entreprises.

<u>Stationnement</u>

Un stationnement anarchique est constaté dans la Vieille Ville, notamment dans les voies qui viennent de faire l'objet d'une récente réhabilitation.

Monsieur le Maire informe les administrés qu'il n'est pas prévu de laisser les véhicules se garer de façon "sauvage". Des consignes très sévères ont été données à la Police Municipale.

Concernant les deux-roues, de nombreux emplacements ont été créés. Ils doivent être utilisés. Les élus ont la ferme intention de faire respecter les dispositions arrêtées.

Concernant les emplacements réservés aux personnes handicapées, l'attention des élus est attirée sur des autorisations temporaires délivrées, avec pour certaines, plusieurs prolongations. De ce fait, les bénéficiaires occupent ces places de façon quotidienne depuis des mois.

Monsieur le Maire et M. PREVOST-ALLARD s'engagent à vérifier les faits.

Tri sélectif

Un riverain demande la mise en place d'un container de tri sélectif place de l'Ormeau.

A l'expérience, à chaque mise en place de containers de tri, les consignes ne sont pas respectées et les riverains utilisent ces équipements pour déposer leurs ordures ménagères. De ce fait, le tri est refusé et le coût supporté par la Ville. Cette requête ne sera donc pas satisfaite.

Navettes Urbaines

A la demande d'usagers, la navette urbaine desservira la route de Tahiti (arrêt à hauteur du restaurant "La Pomme de Pin") à partir de Pâques et uniquement durant la période estivale.

Les nouveaux plans de circulation et horaires seront distribués dans les prochains jours.

Rue du Petit Bal

Les riverains de cette voie, après avoir remercié les élus pour les aménagements réalisés dans la Vieille Ville, souhaitent connaître les travaux qui y seront éventuellement réalisés.

Monsieur le Maire précise que l'idée, après avoir réalisé les travaux sur les artères principales de la Vieille Ville, est de reprendre les rues transversales ou perpendiculaires. Dans la prochaine tranche de travaux, programmée pour le 4^{ème} trimestre 2011 et le 1^{er} de 2012, les voies suivantes seront concernées :

- rue salaison.
- place Henri Person,
- rue de la Rampe,
- rue du Font Perdu,
- rue du Peitou.
- rue Fontanette,

- place de la Vue,
- rue Cavaillon (de la place des Remparts à la place Henri Person),
- Traverse des 4 Vents.
- rue des 4 Vents,
- passage des 4 vents,
- rue de l'Aioli,
- rue d'Aumale.
- rue Jarlier.
- rue de l'Ormeau,
- rue du Portalet,
- rue Saint-Esprit,
- rue du Puits.

La rue du Petit Bal est l'une des plus longues. Elle devrait être traitée en 2013 mais un fonds de concours, avec participation des riverains, sera certainement envisagé à cette occasion.

Les riverains relèvent que depuis la réalisation des travaux dans la Vieille Ville, de nombreux riverains procèdent à la réfection de leurs façades. Les travaux créent une dynamique.

Rue Portail Neuf

Les riverains de la voie demandent la réalisation de travaux de réhabilitation, au moins au niveau des canalisations.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'en trois ans, près de 40 millions d'euros ont été investis au niveau du budget de la Commune (y compris la station d'épuration pour environ 15 millions d'euros), sans pour cela faire augmenter l'encours de la dette.

La Ville a des contraintes. Le souhait des élus est de rénover l'ensemble des voies communales mais des priorités doivent être établies. Il ne serait pas correct de promettre que ces travaux sont prévus actuellement. Le planning sera établi en fonction de la situation financière fin 2013.

Fibre optique

Des précisions concernant la fibre optique sont demandées.

Certains endroits de la Commune en sont dotés. Un bureau d'études sera prochainement missionné concernant l'enfouissement des réseaux. Un important travail auprès des particuliers doit être fait.

Il est précisé que le dégroupage est quasiment fait sur toute la Commune. Des vérifications seront faites au niveau de la Vieille Ville.

Rue des Pêcheurs / Place Person

Cette rue, très étroite, est très fréquentée par les voituriers qui abîment une façade. L'intervention des services municipaux est demandée pour la mise en place d'un dispositif type "chasse roue".

Il s'agit d'un problème privé. La Ville ne peut intervenir.

Nuisances sonores

Un riverain, représentant un groupe d'habitants résidant près de l'Hôtel de Ville, intervient. Différentes plaintes ont été déposées concernant des établissements du quartier, générateurs de nuisances sonores.

Lors du récent examen du dossier par le Procureur de la République et le Président du Tribunal, ces derniers ont observé qu'à la lecture des pièces officielles transmises par la Police Municipale "aucun bruit n'était relevé". L'incompréhension des pétitionnaires est constatée. Le dossier a été mis en délibéré au 4 avril 2011.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'aucune consigne n'a été donnée à la Police Municipale pour ne pas tenir compte des plaintes. Il est toutefois certain que si les contrevenants sont prévenus de l'arrivée imminente de agents de Police, ils prennent immédiatement les dispositions permettant de baisser le niveau sonore. De ce fait, les nuisances ne sont pas constatées.

Monsieur le Maire a averti les principaux exploitants qu'il n'y aurait plus de tolérance et plus d'autorisation de fermeture tardive si les plaintes continuaient. Une obligation de fermeture à 1 heure du matin sera mise en place pour ces établissements. Si les consignes ne sont pas respectées, la procédure de fermeture administrative sera lancée.

Les riverains constatent que certains établissements proches de l'Hôtel de Ville ont déjà générés des nuisances sonores alors que la saison n'a pas encore débuté (soirées musicales, karaoké, privatisation des rues).

Monsieur le Maire regrette que malgré une concertation avec ces professionnels, un "bras de fer" soit engagé.

La détermination des élus en la matière est intacte. Si nécessaire, le refus d'occupation du domaine public ou la procédure de fermeture administrative seront appliqués.

Installation des terrasses

Les nuisances sonores générées par l'installation des terrasses sont une nouvelle fois abordée.

Mme SIRI intervient pour informer les riverains qu'une nouvelle disposition vient d'être prise par les élus et intégrée dans l'arrêté municipal règlementant l'occupation du domaine public. Dorénavant, l'installation des terrasses ne pourra pas intervenir, dans la Vieille Ville, avant 10 heures.

Les riverains constatant le non respect de cette consigne sont invités à le signaler aux services municipaux.

Cette nouvelle consigne est appréciée par les administrés d'autant qu'elle favorisera le nettoyage des ruelles, dégagées de tables et chaises.

Rue des Remparts

Des précisions sont demandées par les riverains concernant les autorisations accordées aux restaurateurs en matière d'occupation du domaine public.

Mme SIRI précise que les dispositions de l'année 2010 n'ont pas évolué. Les mêmes tracés ont été validés.

Seules cinq dates justifient quelques débordements :

- le 21 juin (Fête de la Musique),
- le 14 juillet,
- le 15 août,
- les Voiles de Saint-Tropez,
- la Braderie.

En dehors de ces périodes bien définies, les restaurateurs doivent respecter scrupuleusement leurs limites.

En cas de débordements constatés, les riverains sont invités à appelés les services municipaux.

Mme SIRI précise qu'à l'occasion de la réhabilitation des rues Aire du Chemin, de la Miséricorde et de la Citadelle, les terrasses des établissements ont été réduites pour des raisons de sécurité, du respect des déplacements des personnes à mobilité réduite et d'esthétisme.

La séance est levée à 20 heures.

La Présidente du Quartier,

Morie-Jeanne FAYARD